

REGLEMENT OPERATION
« ALLOPNEUS - NANKANG – MATERIEL.NET »

Article 1 - Société Organisatrice

La société "**ALLOPNEUS**", société par actions simplifiées, au capital de 54.990 euros, immatriculée sous le numéro unique d'identification B 327.125.878 RCS AIX-EN-PROVENCE, dont le siège social est situé ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Organise du **08 au 22 JUILLET 2014** inclus une loterie portant sur :

- Un tirage au sort réservé uniquement aux clients particuliers de la société Allopneus qui auront acheté des pneumatiques (été/hiver) des gammes Tourisme, 4x4 et V.U de la marque **NANKANG**.

Le règlement de l'opération est constitué du présent document, complété et/ou modifié par toutes annexes qu'ALLOPNEUS pourra, le cas échéant, ajouter sans que sa responsabilité ne puisse être engagée à cet égard et sans qu'il ne puisse être prétendu à une quelconque indemnité de la part des participants.

Article 2 - Qui peut participer

Cette opération est réservée exclusivement à toute personne physique majeure ayant accès à Internet et résidant en France métropolitaine, Corse incluse, à l'exclusion du personnel des sociétés organisatrices, gestionnaires, de contrôle et sous-traitantes ainsi que de leur famille proche (en ligne directe) et des professionnels. ALLOPNEUS se réserve le droit de demander à tout participant de justifier de ces conditions.

La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, des règles de déontologie en vigueur sur internet (charte de bonne conduite) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux-concours en vigueur en France.

Pour jouer, le Participant devra disposer d'un accès à Internet et devra posséder une adresse e-mail valide. Ce jeu est accessible sur le site Allopneus à l'adresse suivante : <http://www.allopneus.com>

Article 3 – Comment participer ?

Pour participer au tirage au sort, le consommateur doit avoir passé commande de pneumatiques (été/hiver) des gammes Tourisme, 4x4 et V.U et de marque **NANKANG**, sur le site www.allopneus.com du **08 au 22 JUILLET 2014** (date de facturation).

Ne seront pas prises en considération les clients dont les coordonnées seront incomplètes, fausses ou incompréhensibles.

Article 4 - Les dotations

- 1 chèque cadeau d'une valeur de 2000€ TTC valable sur le site <http://www.materiel.net/> jusqu'au 31 DECEMBRE 2014 et déductible sur l'ensemble de la nouvelle commande réalisée sur le site hors frais de port.

L'utilisation de ce chèque cadeau se fait en une seule fois, sa valeur ne peut être ni échangée, ni

remboursée et dans le cas d'une utilisation incomplète de son montant, la somme restante est définitivement perdue. Ce chèque cadeau n'est pas cumulable avec un autre bon d'achat ou code coupon.

Le lot offert ne peut donner lieu, de la part du gagnant à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur lot contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit. Le lot comporte l'ensemble de ce qui est indiqué à l'exclusion de toute autre chose.

La société organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot indiqué ci-dessus, en tout ou partie, par d'autres lots de valeur équivalente, en cas de difficulté extérieure pour obtenir ce qui a été annoncé, notamment rupture même momentanée de stock ou de prestation.

Offre non cumulable avec d'autres offres promotionnelles émises par Allopneus.com pendant la période de l'Offre.

Article 5 – Désignation des gagnants

Le tirage au sort sera réalisé le 25 JUILLET 2014 pour désigner le gagnant.

Il ne sera désigné qu'un seul gagnant par foyer pendant toute la durée de l'opération (même nom, même adresse ou même adresse e-mail).

Ils seront effectués sous le contrôle de Maître Bianchi, Impasse Grassi, Aix en Provence (13), huissier de justice, qui désignera le gagnant parmi l'ensemble des Participants.

La personne tirée au sort autorise toutes vérifications concernant son identité et son domicile.

Il ne sera adressé aucun courrier, même en réponse, aux participants qui n'auront pas gagné.

Les dotations qui ne pourront être attribuées pour des raisons indépendantes de la volonté de la Société organisatrice ou qui ne seront pas utilisées dans les délais prévus par les gagnants seront perdues et ne seront pas réattribuées.

Article 6 – Réclamations

Pour toute information complémentaire ou réclamation concernant cette Offre, les clients Allopneus.com bénéficiaires pourront contacter le service marketing d'Allopneus :

Par email : commercial@allopneus.com

Par téléphone : 0892460900

Par courrier : Service Marketing ALLOPNEUS-CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Seul Allopneus sera destinataire de ces informations. Cette Offre est régie par les lois françaises.

Article 7 – Autorisation

Les gagnants autorisent la Société organisatrice à utiliser à titre publicitaire leur nom et adresse dans des campagnes liées au présent jeu, sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que la remise de leur lot.

Article 8 - Dépôt légal

Le présent règlement est déposé à Maître Bianchi, Impasse Grassi, Aix en Provence (13), huissier de justice.

Le règlement est disponible gratuitement sur le site : www.allopneus.com.

Il sera adressé gratuitement à toute personne sur simple demande écrite expédiée avant le 22/07/2014 minuit (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

ALLOPNEUS Service Marketing CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2, timbre de la demande remboursé au tarif lent en vigueur (base 20 g.) sur simple demande écrite. Un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse).

Article 9 – Protection des données à caractère personnel

La participation à cette Offre implique que la Personne Eligible ait lu et accepté sans réserve les présentes conditions de l'Offre. La Personne Eligible accepte également l'applicabilité des règles de déontologie en vigueur sur l'Internet, ainsi que des lois, règlements (notamment fiscaux) et autres textes applicables en France.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, toute demande relative à l'accès, la rectification, la modification ou la suppression des données vous concernant doit être adressée par écrit à :

ALLOPNEUS Service Marketing CS 30470 60 Rue de la Tramontane-13096 AIX EN PROVENCE CEDEX 2.

Seul Allopneus sera destinataire de ces informations. Cette Offre est régie par les lois françaises.

Les données personnelles sont collectées dans le but d'assurer le traitement de la demande de participation.

Comme précisé par une mention particulière, certaines données sont obligatoires pour participer au jeu. Par conséquent, les personnes qui exerceront le droit de suppression des données les concernant avant la fin du jeu seront réputées renoncer à leur participation.

Les participants sont informés que les données personnelles les concernant peuvent éventuellement faire l'objet d'une transmission à des partenaires commerciaux de la Société organisatrice, sous réserve de leur accord préalable, et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission lors de leur inscription.

Article 10 - Limite de responsabilité

La société organisatrice rappelle aux participants les caractéristiques et les limites du réseau Internet et décline toute responsabilité liée aux conséquences de la connexion des participants à ce réseau via le site www.allopneus.com.

Plus particulièrement, la société organisatrice ne saurait être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La société organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter au site www.allopneus.com ou à y jouer du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment :

- A l'encombrement du réseau
- Une erreur humaine ou d'origine électrique,

- Toute intervention malveillante,
- Liaisons téléphoniques,
- Matériels ou logiciels,
- Tous dysfonctionnements de logiciels ou de matériel,
- Un cas de force majeure,
- Des perturbations qui pourraient affecter le bon déroulement des jeux.

La société organisatrice pourra annuler tout ou partie du présent jeu-concours s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au présent jeu-concours ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer la dotation aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

Toute indication d'identité et/ou d'adresse fausse entraîne l'élimination du participant au jeu.

En cas de manquement fautif de la part d'un participant, la Société organisatrice se réserve la faculté d'écarter de plein droit toute participation émanant de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoi que ce soit.

Toute coordonnée incomplète, illisible ou inexacte sera considérée comme nulle et ne permettra pas d'obtenir sa dotation. Toute mention fausse ou incohérente entraînera l'élimination immédiate de la participation. Le lot qui était alors attribué au gagnant concerné sera remis en jeu.

Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité et leur domicile par la Société organisatrice, sans toutefois qu'elle ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations reçues, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux gagnants potentiels.

Article 11 - Application et Interprétation du règlement

En cas de différence entre la version du règlement déposée chez l'huissier et la version du règlement accessible en ligne ou celle obtenue par toute personne qui en aurait fait la demande, seule la version déposée chez l'huissier prévaudra. De même, la version déposée chez l'huissier fait foi face aux informations divulguées sur tous supports et en contrariété avec le présent règlement.